

Arrêté n° 2026/G-39
fixant la liste des candidats définitivement admis à se présenter
au concours externe sur titres
d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2026

Le Président,

- VU** le Liv. III – Tit. II – Chap. V du code général de la fonction publique ainsi que le Liv. V – Tit. II - chap. III, les articles L 452-34 et 35, L 522-24 et 25 et R321-4 à R321-6 ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU** le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- VU** l'arrêté n° 2025/G-76 en date du 17 juillet 2025 portant ouverture du concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2026 ;
- VU** l'arrêté n° 2026/G-16 en date du 5 février 2026 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2026 ;
- VU** les pièces réceptionnées par le Centre de Gestion du Haut-Rhin au plus tard le premier jour des épreuves soit le 2 mars 2026 ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats définitivement admis à se présenter à la session 2026 du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale est arrêtée comme suit :

ALVES Stephanie
AMORIN Christine
AUBIN Léane
AURY-DUPONT Camille
BALTZINGER Océane
BAREY Monise
BAUDOT Ella
BECKER Salomé
BLANCHARD Catherine

BLEHAIN Alizee
BOISSON Mélanie
BOREY Camille
BOULET Oceanne
BOURGUIGNON Nathalie
BOURQUE Lucie
BOVIGNY Jennifer
BRUNET Véronique
BURKHALTER Alexia

CASTELLANO Perrine
CLAIRET Marine
COCHET Anais
COLY Marie
CORTELLA Iona
COSSIN Sylvie
CROCHERAY Jessika
CRONNE Emmanuelle
DADOU Azaria

DEBOSSU Noemie
DEGUET Jessica
DENTZ-VOGEL Aurélie
DIEUDONNÉ Laure
DITTA Marion
DRUETTE Manon
DUBREUCQ Marie
DUMONTIER Laure
DUPONT Pauline
FERRUT Marie
FOEGEL Tessa
FONNE Sylvia
GALAND Amandine
GALMICHE Ophélie
GIRARD Celine
GIRAULT Mathilde
GRANGEOT Amandine
GROLL Eugénie
GRUNERT Noëlle
GUILLIEN Marine
GUINOTTE Philippine
GUTH Sabrina
HERNANDEZ Stéphanie
IBAZIZEN Laeticia
JACQUET Lolita
JEANDEL Marie
JECKER Karine
JONAS Nadège
JUSSEY Aurélie
KREMER Anaïs

KUMM Virginie
KURT Figen
LAUCH Sarah
LE ROUX Jessica
LELONG Aurelie
LEVEILLE Lea
LOPEZ BARRO Manon
M'RAD Jade
MACHECOURT Céline
MAGNEAU Coraline
MAINO Sandrine
MARGUIN Angelique
MASSON Alexia
MERCIER Sylvie
MICCICHE Maria-Carla
MICHEL Léa
MICHON Emeline
MULLMAIER Martine
MUTZIG Julie
OLLIER Marianne
ORTELLI Julie
PAICHELER Océane
PAULIN Lisa
PAUTLER Virginie
PAUVRET Kassie
PERIAT Caroline
PESIN Elodie
PETOT Justine
PICOT Anne-Lise
PILAËTE Julie

PITET Laure
PLATZ Cathleen
RAZAFINDRABE Laura
REHRI Anaïs
REICHERT Emilie
RENARD Camille
RERAT Christelle
ROBERT Charlène
ROBINET Léa
ROGER Isabelle
SALVI Sandra
SAUNIER Marie
SCHIEBLER Axelle
SCHILTZ Alizée
SCHUTZIGER Christelle
SERMONDADAZ Justine
SERRET Elodie
SIMON Cindy
SUCHET Cindy
SZABO Ilona
TANTET Lucile
THOMAS Marthe
TOULOUSE Lorane
VANTENAY Aurore
VIEILLE Gaelle
VIRIOT Laurie
YRA Rasmata

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin et dans les départements cités ci-dessus,
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 12 mars 2026



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2026G39

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-13T09-33-02.00 (MI268262313)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20260312-2026G39-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2026/G-39 fixant la liste des candidats définitivement admis à se présenter au concours externes sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale - session 2026

Date de décision : 12/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar_def_acc_2026g39_axp_2026_pre... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/03/26 à 09:33

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 13/03/26 à 09:33

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 13/03/26 à 09:39